

Contexte de la campagne contre l'achat de drones israéliens

Introduction

Le DDPS prévoit l'achat de 6 drones israéliens pour un montant de 300-400 millions de francs. La décision finale d'achat de ces engins, "testés" sur le terrain au cours de multiples opérations contre des populations palestiniennes, est pour 2014. BDS s'oppose à ce que l'argent du contribuable soit employé au renforcement de l'économie israélienne en général et celle de l'armement en particulier. En tant que gardienne du Droit International Humanitaire, la Suisse n'a pas à conclure des accords commerciaux avec ce pays, surtout dans ce domaine de l'armement.

Qu'est-ce qu'un drone ? (Selon Wikipédia)

Un **drone** ou **UAV** (*Unmanned Aerial Vehicle*) est un [aéronef](#) commandé à distance, qui emporte une charge utile, destinée à des missions de surveillance, de renseignement, de combat ou de transport (avec le [K-Max UAS](#)). On trouve beaucoup d'articles sur Internet décrivant les aspects techniques et s'enthousiasmant sur leurs "performances"...

La taille et la masse (de quelques kilogrammes à plusieurs tonnes) sont fonction des capacités opérationnelles recherchées. Le pilotage automatique ou à partir du sol permet d'envisager des vols de très longue durée, de l'ordre de plusieurs dizaines d'heures.(...)

Les drones peuvent avoir des applications civiles: surveillance du trafic routier et des frontières, météo, lutte contre les incendies de forêts... Mais ils sont surtout développées et utilisés à des fins militaires ou de sécurité (drones espion, bombardier, leurre, radar, transmission, cartographie, police, douane etc.).

Avantages des drones dans les conflits

Dans les années 1990, les avions sans pilote font leur apparition dans la guerre du Golfe, puis en Libye, au Kosovo et en Serbie. Plus récemment, ces drones se sont montrés décisifs lors de la bataille de Falloujah contre les insurgés irakiens; ils servent régulièrement en Afghanistan contre les Talibans. Et maintenant, bien sûr au Mali

Depuis 2000, les drones s'imposent de plus en plus dans les conflits. Ils servent à la reconnaissance aérienne, à l'aide à la conduite de tir pour l'artillerie et à la direction des troupes au sol grâce à la transmission instantanée des images au poste de commandement.

Leurs principaux avantages sont les suivants:

- on peut les utiliser sans engager du personnel sur le terrain ni mettre en danger la vie de pilotes
- ils permettent une plus grande précision des frappes et la limitation des risques collatéraux
- l'accélération du rythme des besoins en temps réel et la nécessité d'une meilleure exploitation du renseignement
- un coût moins élevé que les avions traditionnels

La fameuse "guerre contre le terrorisme" crée d'ailleurs un climat d'anxiété qui encourage la demande globale pour une technologie qui surveille, écoute et cible des "suspects".

Les drones inquiètent

- L'augmentation importante de l'utilisation de drones dans les conflits inquiète non seulement des organisations des droits humains mais même l'ONU. En janvier 2013 l'ouverture par l'ONU d'une [enquête sur les frappes des drones](#) au Pakistan, au Yémen, en

Somalie, en Afghanistan et dans les Territoires palestiniens pour déterminer si les tirs provenant de ces avions sans pilote ont causé la mort de civils innocents. *L'enquête devra déboucher sur un rapport à l'automne devant l'Assemblée générale des Nations unies.*

- A noter également les réactions des militants anti-guerre contre les assassinats à l'aide de drones dans la "lutte contre le terrorisme" sous l'administration Obama, et ce dans la plus parfaite opacité juridique. Le débat a d'ailleurs atteint les plus hautes sphères de l'administration.
- Il y a les craintes liées à la "robotisation" croissante des conflits, et il existe de nombreux articles sur les traumatismes spécifiques qui se développent non seulement dans les populations surveillées en permanence mais y compris chez ceux qui gèrent les drones au sol. (...)
- Enfin, un drone peut être très intrusif. Ce n'est pas seulement un œil électronique, mais aussi une oreille et un senseur. Avec l'équipement adéquat, il peut enregistrer les conversations téléphoniques, intercepter les fax ou mémoriser les courriels. Ce qui pose bien sûr la question de la protection de la vie privée.

Achat de drones israéliens par la Suisse

Anciens drones obsolètes

En 2001 l'armée suisse se dotait de 26 drones ADS 95 Ranger, de production suisse, développés conjointement par les sociétés Oerlikon Contraves et RUAG Aerospace AG en collaboration avec deux compagnies israéliennes: Israel Aerospace Industries (IAI) et Tadiran Electronic Systems Ltd.

Mais après 12 ans d'exploitation seuls 16 de ces 26 appareils peuvent encore voler. Les autres ont rendu l'âme, ont été endommagés à l'atterrissage ou sont trop chers à réparer. Mais surtout ils apparaissent obsolètes au vu de l'évolution de la technologie. On ne peut plus continuer à les améliorer, comme on l'a fait au cours des dernières années. Sans compter que l'autonomie de vol du Ranger est très faible: quatre heures. (IL Valley 13.12.12)

C'est la raison pour laquelle l'armée a décidé de les remplacer ces drones ADS 95 par l'achat de six drones pour une somme de 300 à 400 millions.

Selon M. Sievert, le futur système de drone doit être « *engagé indépendamment des conditions météorologiques avec une souplesse accrue et qu'il offre un plus grand rayon d'action tout en étant plus silencieux et en permettant de réduire les coûts du cycle de vie* ».

Un appel d'offre d'un montant de 300 à 400 millions de francs suisses pour 6 drones MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance) a donc été lancé par le Département fédéral de la Défense (DDPS). Cette somme inclut les aéronefs, la formation, la maintenance et l'entraînement, a précisé Kaj-Gunnar Sievert, porte-parole d'Armasuisse (Le Matin, 30.4.2012; Le Temps 1.5.2012). Les appareils doivent être livrés en 2015.

A l'issue des premières évaluations portant sur neuf entreprises, deux appareils d'origine israélienne ont été présélectionnés : le Heron 1 (dont le Harfang actuellement mis en oeuvre par l'armée de l'Air français est dérivé) d'IAI et le Hermes 900 d'Elbit System [pour des informations concernant ces deux entreprises, voir plus loin]

A quoi vont servir ces drones?

24h du 21.9.12, cite Roland Ledermann, le responsable du projet à Armasuisse, les drones "*auront trois missions principales, la reconnaissance aérienne, la surveillance d'un territoire donné et l'aide aux patrouilles du corps des gardes-frontière.*" A la question de savoir pourquoi, au vu de la controverse sur les Gripen, la Suisse ne se s'équipe pas de drones armés pour patrouiller le ciel, Ledermann répond que "*cette question n'est pas à l'ordre du jour*" et que la décision doit être prise par le commandement de l'armée.

Les deux constructeurs israéliens dont les appareils ont été retenus ont soumis en été 2012 une

offre détaillée. Les deux modèles ont été présentés et testés à partir de l'aérodrome militaire d'Emmen en septembre et octobre 2012. En phase d'évaluation, les drones seront choisis en 2014 et intégrés dans le programme d'armement en 2015. *"Mais c'est le parlement qui devra obligatoirement donner son feu vert"* (24h 21.9.12, qui cite François Furer, le chef de la communication d'Armasuisse. Si le crédit est voté, les nouveaux drones seront opérationnels dans le ciel suisse en 2017.

Vu l'aspect potentiellement intrusif des drones, le commandant des drones suisses, Othmar Flückiger, précise que ce type de moyens «devra encore faire l'objet d'une décision du commandement de l'armée». (...)vu les problèmes juridiques que cela pose, que la décision remontera jusqu'aux autorités politiques".

Pourquoi des drones israéliens?

Pour les avantages techniques des drones israéliens, voir plus loin)

Selon 24 Heures du 21.9.2012, qui reprend les explications du commandant Flückiger, les Etats-Unis ont été mis hors course *"en raison de la garantie d'exportation qui n'a pas pu être fournie"*. En clair, si la société états-unienne l'avait emporté, il y avait le risque d'un feu rouge des autorités américaines pour cause de secret militaire. Mais il faut surtout situer cette décision dans le cadre de l'histoire de la collaboration militaire entre la Suisse et Israël.

Les drones, un chapitre dans la collaboration militaire entre la Suisse et Israël

C'est surtout à partir des années 1960 que la collaboration militaire et technologique s'est accentuée entre la Suisse et Israël. Les deux pays partagent alors le même mythe du petit pays assiégé, le même système de conscription et souvent le même armement. Les Suisses sont surtout avides de renseignements. L'expérience militaire d'Israël leur est en effet précieuse: des pays comme la Syrie et l'Egypte ont le même armement et les mêmes règles d'engagement que les troupes du Pacte de Varsovie, l'ennemi potentiel...

Au fil des années, les visites officielles entre les deux pays continuent à développer ces liens.

Le dernier échange en date est la signature en janvier 2013 entre le président de la Confédération Ueli Maurer, chef du DDPS et le vice-premier ministre israélien et ministre de la Défense Ehud Barak d'une *déclaration d'intention* à l'occasion du Forum économique mondial (WEF) à Davos. Elle consigne le maintien du dialogue entre le DDPS et le Ministère israélien de la défense et planifie de poursuivre la collaboration bilatérale dans certains domaines choisis. Il n'est pas prévu d'étendre la collaboration entre les armées suisse et israélienne: *"Israël fait partie des Etats avec lesquels le DDPS entretient des relations bilatérales. Le DDPS et Israël ont noué depuis longtemps un dialogue régulier sur des thèmes militaires et de politique de sécurité. La volonté de poursuivre ce dialogue à différents échelons fait maintenant l'objet d'une convention. Cette déclaration d'intention entre le DDPS et Israël a été approuvée par le Conseil fédéral le 17 octobre 2012 et a été signée aujourd'hui à Davos par le président de la Confédération Ueli Maurer et le ministre de la Défense israélien Ehud Barak"*.

Histoire du développement des drones en Israël

Ce sont des entreprises israéliennes qui ont été les premières à concevoir, dans les années 1970, une nouvelle génération de drones dont on peut modifier la trajectoire en vol et pas seulement en fonction d'une cible prédéfinie.

Lors de la guerre du Kippour, entre le 6 et le 24 octobre 1973, les drones de l'armée israélienne (fournis par IAI) étaient équipés de petites caméras mais dont les images étaient réceptionnées en temps différé, et donc inopérantes face aux batteries mobiles SA-2 et SA-3 équipant les forces égyptienne et syrienne. Le fiasco fut total, en 48 heures les forces ennemies ont pris le pays en tenaille entre le Sinaï et le Golan et l'utilisation massive de missiles sol-air SAM par les armées

arabes a anéanti 40% de l'aviation israélienne.

Neuf ans plus tard, début 1982, IAI a souhaité faire une démonstration à l'armée israélienne des progrès réalisés. Le général commandant de la région Sud avait sous ses ordres un certain Ehud Barak, qui a consenti à superviser les essais dans le désert de Néguev. Ces essais ont été plus que concluants mais malgré tout, IAI n'a pas obtenu l'autorisation de poursuivre le développement de ses drones. Le traumatisme de 1973 était probablement encore trop présent.

Quelques mois plus tard, le 6 juin 1982, Israël déclenchait l'opération Paix en Galilée, pour laquelle le général David Ivry, chef d'état-major, donna l'ordre d'utiliser les drones Scout de IAI pour opérer au-dessus du Liban et aussi de la Syrie contre les bases de l'OLP. Les drones ont permis de détecter les vingt-huit batteries de défense syriennes, qui ont toutes été détruites. Cette victoire a été le vrai déclencheur de l'industrie israélienne du drone. L'armée américaine n'a d'ailleurs pas tardé pas à suivre l'exemple en s'associant durablement à Israel Aircraft Industries (IAI). (ces renseignements proviennent pour la plupart du site du CEPS).

Durant l'Opération Plomb durci contre Gaza, une version plus grande et plus sophistiquée de drone a été "testée". Des groupes israéliens et palestiniens défendant les droits humains ont rapporté que 42 attaques de drones ont tué 87 civils pendant les combats.

Un article du Washington Post du 3.12.2011 Scott Wilson explique comment les drones israéliens affectent la vie à Gaza. Des Gazaouis ont confié à Wilson que leurs enfants vivent dans la peur des drones et qu'ils abandonnent leurs voitures, renoncent à leur vie sociale et restent enfermés quand le vrombissement familial se fait entendre. Ils craignent de rester à proximité d'un groupe de jeunes hommes. Ils ont peur qu'un pilote de drone ne prenne leur tenue pour celle des terroristes.

«L'armée d'Israël n'est peut-être plus présente sur le territoire, expliquait un défenseur palestinien des droits humains, mais elle est dans les airs —et observe, sans arrêt, chaque centimètre carré de Gaza.» Malgré l'absence de chars et de soldats israéliens, les Gazaouis se sentent encore occupés —et dans un sens, ils le sont en effet.

Les drones ont également joué un rôle encore plus important dans l'opération israélienne Pilier de défense contre Gaza en novembre 2012 (voir notamment Global post du 19.11.2012 -blog sur les droits humains). Ils servent également à surveiller les manifestations hebdomadaires, par ex. à Nabi Saleh, et plus généralement des territoires peuplés par des Palestiniens.

L'industrie israélienne du drone

Dans le domaine des drones, Israël est actuellement le seul concurrent sérieux des Etats-Unis.

L'industrie israélienne du drone regroupe aujourd'hui quatre constructeurs, d'ailleurs pas forcément avionneurs puisqu'aux côtés de IAI et de Elbit Systems, se trouvent désormais Tadiran Electronic Industries et la société Blue Bird (CEPS).

Sur le plan commercial, les drones constituent également le système que les Israéliens exportent le mieux. Ces contrats rapportent chaque année des centaines de millions de dollars à Israël.

IAI et Elbit Systems

IAI et Elbit, les deux entreprises israéliennes avec lesquelles armasuisse est en pourparlers pour l'achat de drones pour l'armée suisse, sont des exemples types de ce que BDS nomme "des entreprises complices"

Elbit Systems est une firme à 95% militaire, la première firme de "sécurité" et de "défense" d'Israël, spécialisée dans l'électronique militaire, les drones, les systèmes de surveillance et de contrôle des populations. Elle fournit l'armée de terre, la marine et l'aviation dans les territoires palestiniens occupés. Elbit Systems vend des drones et des systèmes de surveillance des populations à plus de 13 pays.

IAI - Israel Aeronautics Industry est une entreprise publique, la première entreprise d'armement, avec des activités entièrement militaires: espionnage satellite, drones, missiles anti-missiles,

avions et hélicoptères militaires, équipement de la marine de guerre, avions de surveillance, missiles sol-air.

Les Palestiniens victimes et cobayes

De 2000 à 2008, les drones Skylark et Hermes d'**Elbit Systems** ont tué 745 Palestiniens, dont 233 non-résistants de tous âges. Pendant l'attaque de 2006 contre le Liban, ils ont tué et blessé des dizaines de personnes, dont des conducteurs d'ambulance. A Gaza, fin 2008, les drones ont tué 78 Palestiniens, dont 29 enfants. Elbit systems équipe de systèmes de surveillance des grillages du Mur d'annexion et des colonies illégales de Cisjordanie qui participent à la dépossession violente des terres palestiniennes. En 2009, le Fonds de Pension Norvégien s'est désinvesti de Elbit en accord avec sa politique éthique, et surtout parce-que Elbit fournit des équipements pour la construction du mur de séparation en Cisjordanie, déclaré illégal par la Cour internationale de justice de La Haye en 2004. Cette décision a été suivie par des décisions similaires des fonds de pension suédoises et néerlandaises.

IAI, via sa filiale Ortek, équipe le mur d'apartheid. Le drone Héron a été largement utilisé pendant les massacres de l'opération "Plomb Durci" en 2008-2009.

Pour un dossier complet sur les deux entreprises, voir notamment le dossier de presse élaboré par le groupe BDS dans le cadre de sa réaction contre la Convention d'affaires aéronautique "Aéromart-Toulouse 2012" ainsi que le rapport de S. Hever au Tribunal Russel. Le rapport Falk mentionne également Elbit Systems.

Arguments contre les drones israéliens

Aspects juridiques - Les dispositions de la IVème Convention de Genève

À l'issue de la [Guerre des Six Jours](#), la [Cisjordanie](#) (y compris [Jérusalem-Est](#)) et la [Territoires palestiniens occupés - IVe Convention de Genève](#) sont passées sous le contrôle militaire d'[Israël](#).

Le *Conseil de sécurité de l'ONU* a adopté des Résolutions (242 puis 338 et autres) demandant la fin immédiate de cette occupation. Dans l'intervalle, tant que dure l'occupation, le droit international définit les limites du pouvoir de l'occupant (droits et devoirs) et protège les civils. Le principal instrument applicable est la quatrième [Convention de Genève](#).

Israël ne considère pas ce texte juridiquement applicable dans le contexte des territoires de 1967, car, comme l'écrivit en 1970 l'ancien président de la [Cour suprême israélienne](#), [Meir Shamgar](#), cette convention « stipule expressément que, pour cela, un État souverain devait avoir été expulsé et qu'il devait avoir été un État souverain légitime ».

Dans le cas des [Territoires palestiniens occupés](#), l'une des normes les plus importantes de la Convention de Genève est celle qui interdit les « [colonies de peuplement](#) » (art. 49, fin : « La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa population civile dans le territoire occupé par elle »).

Cette convention est très détaillée et précise. Parmi toutes ses dispositions, la violation de certaines - dont l'article interdisant la colonisation - constitue une « infraction grave », correspondant à un **crime de guerre**. Ces violations sont : « *l'homicide intentionnel, la torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, la déportation ou le transfert illégaux, la détention illégale, le fait de contraindre une personne protégée à servir dans les forces armées de la Puissance ennemie, ou celui de la priver de son droit d'être jugée régulièrement et impartialement selon les prescriptions de la présente Convention, la prise d'otages, la destruction et l'appropriation de biens non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire.* »

La IVe Convention de Genève est applicable dès le début du conflit (et de l'occupation) et prend fin, pour certaines dispositions, 1 an après la fin des opérations militaires ou, pour d'autres (dont l'art. 49), jusqu'à la fin de l'occupation.

Le fait de l'occupation militaire en Cisjordanie et à Gaza, et donc de l'applicabilité des Conventions de Genève, relève pour la communauté internationale et pour le CICR, p.ex., de l'évidence. Le Conseil de sécurité de l'ONU s'y réfère dans plusieurs de ses résolutions

La Suisse ne peut donc remplir son rôle d'Etat dépositaire des Conventions de Genève que dans la mesure où elle renonce à toute collaboration militaire avec Israël ainsi qu'avec tous les pays de la région.

Appel BDS pour un embargo militaire contre Israël

Il faut donc situer les réactions contre l'achat de drones israéliens dans le contexte plus général du conflit israélo-palestinien et de la lutte contre la répression, l'occupation et la colonisation israéliennes. C'est dans ce contexte que le Comité National palestinien BDS (BNC) a lancé en 2011 un appel pour un embargo militaire contre Israël.

Cet appel a été largement relayé par différentes associations à niveau international, dont par exemple, le Réseau européen contre le commerce d'armes – dont fait aussi parti le GSSA – qui publiquement soutenu cet embargo et appelé à mettre un terme à «*toute formation dans le cadre militaire et consultation avec l'armée israélienne, les sociétés militaires et les institutions de recherche universitaires* ». <http://www.enaat.org>.

Réactions contre l'achat de drones israéliens en France

En 2011 la France de Sarkozy a décidé d'acheter des drones à Israel Aerospace Industries (IAI) qui devaient être adaptés aux besoins de l'armée française par Dassault Aviation. A la fin 2011 il y a des réactions contre ce projet d'achat, mais surtout d'ordre technique et financier. Début 2012, sous l'impulsion de l'appel international de BDS, BDS-France lance une pétition intitulée : *Non à l'achat par la France de 318 millions d'euros de drones à Israël - Embargo militaire immédiat contre Israël*. [plus de détails sur cette pétition dans texte ad-hoc]

Plus récemment, en décembre 2012 il y a eu la mobilisation de plusieurs collectifs sous l'impulsion de BDS-France contre la Convention d'affaires aéronautique "Aéromart-Toulouse 2012" réunissant des dizaines d'entreprises, dont dix entreprises israéliennes.

[http://www.wat.tv/video/manifestation-contre-entreprises-5dw51_3ks1b_.html ainsi que le dossier de presse déjà mentionné]

Réactions contre l'achat de drones israéliens en Suisse

Le 10.5.2012, peu après l'annonce du projet d'achat de drones israéliens par armasuisse, l'**association Suisse-Palestine** a publié le communiqué de presse:

*La Suisse doit faire des gestes de paix au lieu d'acheter du matériel de guerre
L'Association Suisse-Palestine demande au Conseil fédéral d'accueillir des prisonniers politiques palestiniens, grévistes de la faim en danger de mort, plutôt que d'acheter des drones israéliens pour l'armée suisse.*

Plus de 1'500 prisonniers politiques palestiniens en Israël ont entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Plusieurs d'entre eux sont en danger de mort, selon des sources médicales israéliennes et leurs familles.

Comme il l'a proposé pour l'opposante ukrainienne Julia Timochenko, elle aussi hospitalisée suite à une grève de la faim en prison, la Association Suisse-Palestine demande à M. Didier Burkhalter d'offrir l'hospitalité médicale aux grévistes palestiniens en danger de mort. M. Burkhalter peut adresser cette offre directement à M. Avigdor Libermann, Ministre des Affaires étrangères israélien, invité récemment à Berne pour discuter des moyens pour promouvoir une paix juste et durable au Moyen-Orient, dont la

protection de prisonniers fait sans doute partie.

Cette offre permettrait en effet de soigner des prisonniers politiques palestiniens protestant contre des conditions de détention contraires au droit international (régime administratif, droit de visite des familles, mesures d'isolement...).

Cette offre d'assistance médicale urgente s'inscrirait ainsi dans la meilleure tradition humanitaire de la Suisse d'aide aux victimes, de façon neutre, indépendante et non partisane. Elle ferait honneur à notre pays.

A l'inverse de l'effet désastreux, en terme de politique étrangère et d'image de pays depositaire des Conventions de Genève, de l'achat à l'étude d'avions-drones par l'armée suisse à l'armée israélienne, dont le pays, force occupante selon le droit international, s'oppose à la création d'un Etat palestinien indépendant et à l'établissement d'une paix durable au Proche-Orient.

L'Association Suisse-Palestine attend de M. Burkhalter qu'il s'engage pour une politique de paix dans la région au lieu de promouvoir une logique de guerre par l'achat de drones israéliens.

Berne, le 10 mai 2012 - Daniel Vischer, président Peter Leuenberger, secrétaire

Le 3.5.2012, la conseillère nationale **Evi Allemann** dépose une interpellation au Conseil national, mais elle porte surtout sur des questions budgétaires et techniques - aucune question sur l'aspect commerce des armes avec Israël. Il n'y a que le tout dernier point qui porte sur des aspects plus "diplomatiques":

"14. Quelle appréciation politique le Conseil fédéral porte-t-il sur l'intention du DDPS d'acquérir des drones israéliens?"

Voici la réponse du 4.7.2012 le **Conseil fédéral** du 4.7.2012 à cette question:

14. Le Conseil fédéral est conscient de la situation politique préoccupante au Proche Orient. Comme cela a déjà été le cas par le passé dans des circonstances semblables, le Conseil fédéral estime toutefois qu'il est acceptable d'acheter du matériel israélien éprouvé et de grande qualité pour équiper notre armée, d'autant plus que dans ce domaine technologique, Israël est réputé dans le monde entier. Le Conseil fédéral est convaincu que l'achat de drones de reconnaissance par la Suisse ne touche ni la crédibilité et l'efficacité de l'engagement en matière de politique extérieure de la Suisse dans la région, ni les capacités militaires d'Israël.

Le 6.6.2012, **Muller Geri** Conseiller national Vert de Bâle) a posé au Conseil fédéral la question suivante:

- Pourquoi le Conseil fédéral veut-il acheter des drones à Israël?

- Quelles mesures concrètes compte-t-il prendre pour s'assurer qu'Israël ne prélèvera aucune donnée provenant de l'activité d'information des drones ou que les engagements ne seront pas mis à profit à d'autres fins par Israël?

Lettre ouverte de BDS-Suisse:

BDS-Suisse a envoyé la lettre ouverte au conseiller fédéral Ueli Maurer, du DDPS, intitulée :

Nous, signataires de cette lettre, vous appelons à renoncer à vos projets d'achat de drones israéliens. Nous estimons que nos impôts ne doivent pas servir à financer ce type de produits. Faire fructifier l'industrie d'armement israélienne avec l'argent des contribuables suisses n'est pas admissible.

Des copies de la lettre ont été envoyées à une série de parlementaires ainsi qu'à plusieurs associations. Elle a été reprise notamment par le GSSA et par l'ASP.

Pourquoi BDS-Suisse s'oppose à l'achat de drones israéliens par l'armée suisse

En résumé, BDS Suisse s'oppose à cet achat par l'armée suisse de drones israéliens pour deux raisons principales:

- Il s'oppose à ce que l'argent du contribuable soit employé au renforcement de l'économie israélienne en général et son industrie d'armement en particulier. Les autorités suisses se gaussent volontiers du fait que la Suisse est la dépositaire du Droit International Humanitaire. La Suisse n'a donc pas à conclure des accords commerciaux et, pire, militaires, avec cet Etat, coupable de violations incessantes des droits humains.
- Comme le montre le résumé sur les entreprises Elbit et IAI, ces drones ont été "testés sur le terrain" en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, etc.; les Palestiniens ne sont plus seulement des cibles, ils sont également devenus des cobayes pour le commerce militaire et la technologie de surveillance et de répression. Est-ce que la population suisse peut accepter de soutenir ces industries?